

UCE : un nouvel ouvrage

Vient de paraître l'ouvrage : "Droit & Crémation : le statut juridique des restes humains", collection KAIROS-DROIT, sous la direction de Bruno Py et Marc Mayer.



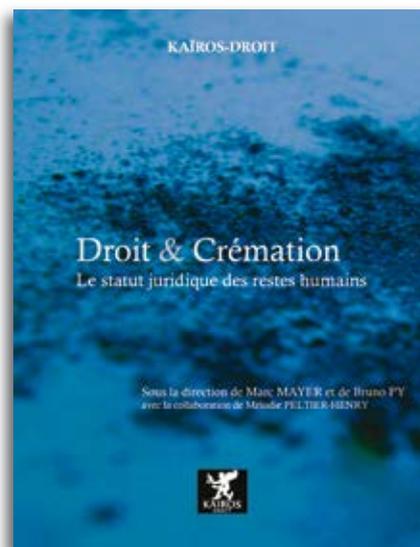
Cet ouvrage est le troisième édité, suite aux colloques organisés conjointement par l'Université de Lorraine et l'Union Crémationiste Européenne (UCE) :

- "Droit et crémation : études comparées des législations européennes", après les deux colloques de 2007 et 2010 ;
- "Éthique et crémation : réflexions sur une liberté éclairée", après le colloque de 2013, prolongé pour l'UCE par l'élaboration et la diffusion d'une charte éthique crémationiste de dimension européenne ;
- Et le troisième : "Droit & crémation : le statut juridique des restes humains", suite au colloque du 27 octobre 2017. "Poursuite de la réflexion collective pour irriguer la réflexion et l'action de chacun et chacune et donner du grain à moudre sur le statut juridique des restes humains", comme l'a si bien exprimé Maurice Thoré, président de l'UCE.

La quatrième de couverture incite, c'est son but, à lire tout l'ouvrage

"Les images qui viennent à l'esprit pour illustrer les restes humains sont aussi nombreuses que les questions juridiques qui entourent ce concept. Ces interrogations se cristallisent autour d'une problématique centrale : quel statut donner aux restes humains ? Qu'il s'agisse de personnes décédées ou vivantes, cette thématique mérite d'être éclairée ? Cet ouvrage est l'aboutissement d'un colloque... lors duquel juristes, anthropologues, spécialistes de la crémation, éthologues, médecins, et de nombreux autres professionnels, se sont rencontrés pour mener une réflexion collective.

Que faire des restes humains ? Doivent-ils nécessairement être détruits ? Peut-on restituer des prélèvements dans le cadre des autopsies ? Comment sont traités et éliminés les déchets hospitaliers d'origine humaine ? Autant de questions qui trouvent un écho particulier dans cet ouvrage à travers des témoignages et des réflexions issus de divers horizons..." L'année 2020 a montré l'actualité de ce questionnement à travers un fait divers (le scandale, révélé par la presse, de



Page de couverture :
"Droit & Crémation : le statut juridique des restes humains".

la découverte de cadavres issus de dons du corps à la science, et donc de restes humains, ayant fait l'objet de négligences graves, voire de trafics sordides), la pandémie de la Covid-19 (la gestion des cadavres et des restes humains en a été bouleversée et a généré des peurs, parfois irrationnelles) et la question des métaux récupérés après crémation (quel statut juridique ? à qui appartiennent-ils ? À qui revient le produit de leur valorisation en cas de revente ?).

Dans la préface, l'éditeur, notre ami le professeur Bruno Py, a écrit les lignes suivantes : "La lecture de cet ouvrage et la somme des contributions qu'il propose seront autant de pistes de réflexions pour tenter d'éclairer le concept de dignité. Faut-il permettre que le cadavre serve la science et, ainsi, que les morts soient utiles aux vivants ? Faut-il, au contraire, laisser reposer en paix les défunts sans jamais exploiter leur dépouille ?

Peut-on dire qu'il y a respect absolu de la dignité humaine en laissant le cadavre, plus ou moins promptement, se dégrader, au point de finir en poussière, cendre ou terre ? Faut-il plutôt,

Cet ouvrage est l'aboutissement d'un colloque... lors duquel juristes, anthropologues, spécialistes de la crémation, éthologues, médecins, et de nombreux autres professionnels, se sont rencontrés pour mener une réflexion collective.

"qu'au prix d'un sacrifice minime de notre sensibilité, chacun de nous puisse, en mourant, rendre un dernier service" (Henri Paquignot, "L'autopsie clinique", C. Laën.- 1965) ? Puisse chaque lecteur tirer bénéfice de ces pages pour approfondir sa réflexion et partager ainsi des questions humaines, parce qu'universelles".

Quelques phrases extraites des divers témoignages exprimés :

Les mots et le sens (Marc Mayer) : ne devrait-on pas parler de "destination de l'urne du défunt" plutôt que de "destination des cendres" ? En effet, il serait plus délicat de parler du "défunt", plutôt que de l'état dans lequel il est : "des cendres", qui ne représentent que la matière constituée d'atomes chimiques. En quoi une société a-t-elle nécessité de recourir à un encadrement légal à propos de la crémation ? ...

La loi française et la crémation (Jean-Pierre Sueur, sénateur) : "Mon seul lobby, c'étaient les familles. En effet, les familles éprouvées, qui subissent un deuil, n'ont pas envie de penser à l'organisation des funérailles... Un des présupposés

de la loi de 2008 : le respect des restes humains, d'où le statut qui leur a été donné, ce qui donne une certaine image des civilisations... Le corps humain, les restes, n'appartiennent à personne..."

La loi française et le respect des restes humains (Bruno Py) : "L'expression "restes humains" englobe désormais toutes les formes de reliquats anatomiques du corps du défunt, fût-elle une forme minérale : ainsi, qu'en est-il de la poudre de calcium qui résulte du processus de crémation... La question de la restitution aux proches ou ayants droit d'un défunt des restes de celui-ci se pose, ces restes étant le support du deuil des proches, et un objet de revendication de ceux-ci." ...

"Droit & Crémation : le statut juridique des restes humains", est disponible à prix coutant : 15 €, au siège de la Fédération Française de Crémation (FFC).



Jo Le Lamer

Vice-président FFC

Puisse chaque lecteur tirer bénéfice de ces pages pour approfondir sa réflexion et partager ainsi des questions humaines, parce qu'universelles.